

## Feuille des étapes de l'expulsion

---

Directives : les huit étapes qui suivent du processus d'expulsion sont dans le désordre. Remettez-les dans l'ordre et numérotez chaque étape (de 1 à 8).

Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Avis d'audience</b></p> <p>Le locataire reçoit de la Commission de la location immobilière un avis pour l'informer qu'une audience est prévue afin d'examiner la requête en expulsion du locataire présentée par le propriétaire. On invite le locataire à assister à cette audience.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Avis d'expulsion présenté par le shérif</b></p> <p>Si le locataire ne quitte pas le logement à la date de résiliation, le propriétaire peut déposer l'ordonnance de la Commission de la location immobilière auprès du Bureau de l'exécution des actes de procédure (le shérif). Le shérif enverra alors un avis d'expulsion et indiquera qu'il viendra changer les serrures de la porte du logement à une date précise.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Avis de résiliation</b></p> <p>Le locataire reçoit un avis de son propriétaire qui l'informe qu'il doit quitter son logement, à moins qu'il ne conteste l'avis. Le propriétaire doit donner cet avis sur l'un des formulaires de la Commission de la location immobilière. L'avis indique une date précise à laquelle le locataire doit avoir quitté les lieux <b>s'il accepte l'avis</b>. Il ne s'agit <b>pas</b> d'un avis d'expulsion.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Expulsion</b></p> <p>Si le locataire ne quitte pas le logement avant la date indiquée dans l'avis du shérif, ce dernier se rendra au logement pour l'expulser. Le locataire ne pourra pas rester dans le logement.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Audience de la Commission de la location immobilière (CLI)</b></p> <p>La CLI tient une audience. Le locataire et le propriétaire peuvent tous deux y participer. Le locataire pourra y présenter sa version des faits, déposer des preuves et amener des témoins. Les locataires peuvent se faire représenter, mais ils n'y sont pas tenus.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Requête à la Commission de la location immobilière (CLI)</b></p> <p>Le propriétaire dépose une requête à la CLI pour faire expulser le locataire parce que ce dernier n'a pas accepté l'avis et n'a pas quitté son logement avant la date fixée par le propriétaire.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Médiation</b></p> <p>Le jour de l'audience, avant qu'elle ne commence, le locataire pourra rencontrer le propriétaire et conclure une entente officielle pour régler le différend. Cela s'appelle la « médiation ». Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, l'audience aura probablement lieu le jour même.</p>
Étape ____	<p style="text-align: center;"><b>Après l'expulsion</b></p> <p>Une fois que le shérif a expulsé le locataire, le propriétaire doit donner au locataire un accès raisonnable au logement pour qu'il puisse récupérer ses effets personnels. Le propriétaire est seulement tenu de donner cet accès au locataire dans les 72 heures (trois jours civils) qui suivent l'expulsion par le shérif.</p>